



**PREFET DU FINISTERE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**



**Comité de pilotage des sites Natura 2000
ZSC FR5300015 et ZPS FR5310073 « Baie de Morlaix »
27 septembre 2018**



Une réunion du comité de pilotage (COPIL) des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix s'est tenue dans les locaux de Morlaix Communauté, sous la présidence de M. Daniel Le Direach, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique et de M. Hugues Vincent, Délégué à la Mer et au Littoral du Finistère et représentant le préfet du Finistère. La liste des présents est joint à ce présent compte-rendu.

M. Daniel Le Direach ouvre la séance, se présente en tant représentant du préfet maritime de l'Atlantique et remercie la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne Ouest de Morlaix d'accueillir le comité de pilotage dans ses locaux. Il informe l'assemblée de la révision en cours de l'arrêté interpréfectoral portant désignation du comité de pilotage et précise que la date de cette réunion a été maintenue afin de s'assurer la présence de Mme Gwladys Daudin, chargée de mission Natura 2000, qui partira très prochainement en congé maternité.

M. Hugues Vincent, souligne la mobilisation des acteurs de terrain et encourage les acteurs à poursuivre dans ce sens.

1- Animation sur le site Natura 2000

M. Daniel Le Direach présente la première diapositive qui permet de faire un point de situation de la démarche Natura 2000 et des acteurs impliqués, le dernier comité de pilotage datant de 2015 : il s'agit du premier comité de pilotage en phase d'animation, le document d'objectifs (DOCOB) ayant été validé en juin 2015 et approuvé à l'été 2016. La présidence est conservée par l'Etat représenté par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet du Finistère. L'animation a été confiée par les préfets à Morlaix Communauté en coopération avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Mme Gwladys Daudin, poursuit la présentation du diaporama. Elle rappelle que son poste est partagé sur l'animation de 3 sites Natura 2000 ZSC FR5300004 « Rivière du Douron » à 50% et ZSC FR5300015 et ZPS FR5310073 « Baie de Morlaix » à 50%.

Sur la partie communication, la chargée de mission Natura 2000 présente ensuite le projet de création d'une vidéo mettant en valeur les sites Natura 2000 « Baie de Morlaix » qui a été projeté dans le cinéma local « la Salamandre » en septembre 2017 et mis en ligne sur Youtube. La chargée de mission est également intervenue au lycée agricole de Suscinlo, lors d'une réunion avec Bretagne Vivante, lors de commissions d'Aménagement de l'Espace, elle a animé 2 réunions publiques à Roscoff et a travaillé sur un descriptif du site Natura 2000 dans le guide du routard.

Par le biais de contrats Natura 2000, Bretagne Vivante a travaillé sur la mesure C1 « *assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins* ». Son représentant, M. Bruno Querné détaille le travail de pose et de dépôt de bouées à facettes autour des îlots sur lesquelles a été installée une signalétique. Il existait déjà une signalétique rappelant aux plaisanciers les limites de l'arrêté de protection de biotope sur ces îlots et les restrictions qui s'y rapportent. A la suite du transfert de gestion des îlots aux Dames, Rikard & Beg Lemm, au bénéfice du conservatoire du littoral (CdL), Bretagne Vivante a souscrit un contrat Natura 2000 qui a permis de renouveler les bouées devenues vétustes, et d'y ajouter la charte CdL sur celles-ci. Des panneaux d'information ont également été installés au niveau des points d'embarquement, informant les plaisanciers de l'interdiction de débarquer sur les îlots. La chargée de mission ajoute que ces contrats Natura 2000 marin ont été financés en totalité par l'Etat et ils devraient être reconduits l'année prochaine.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de contrat Natura 2000 marin, et à l'initiative du club de plongée de Plouezoc'h, un groupe de travail s'est créé autour d'un projet d'installation de mouillages écologiques. Ces rencontres avec d'autres clubs de plongée volontaires vont permettre de définir le nombre de corps-morts, le niveau de fréquentation et le type de bateau, et de réfléchir aux techniques disponibles en fonction de la sensibilité du milieu et des usages. Ils cherchent à cibler les sites les plus fréquentés et adapter la technique de mouillage écologique au milieu.

Mme Gwladys Daudin présente ensuite le travail de construction et de rédaction des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), pour la partie biodiversité, destinées aux agriculteurs. Elle illustre cette action par son action sur la Pointe de Barnenez où l'agriculteur pratiquait un pâturage extensif qui l'obligeait à rajouter du fourrage pour alimenter ses bêtes. Le projet a permis de diminuer le nombre de brebis sur la parcelle et de dédommager l'exploitant à hauteur de 160 €/Ha/an.

La chargée de mission a mis en avant l'accompagnement technique varié sur le site de la Baie de Morlaix, notamment sur le tournage du film « Chouquette », sur le projet d'une activité d'escalade, sur la réalisation du site internet *C-monspot* en partenariat avec l'AFB.

Dans le cadre de la mesure B5 « *Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaires* », Mme Caroline Le Saint, chargée de mission au Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Bretagne Nord, a présenté un point d'avancement de son étude relative au suivi de l'herbier sur une concession ostréicole de l'île de Sable. A l'origine, les professionnels observaient un développement des herbiers au niveau des concessions. La profession ayant peu de données sur le sujet, un projet de suivi lui a été confié profitant d'une reprise de concession au printemps 2017. Un an après, on peut constater que l'herbier s'est bien développé dans les allées, l'exploitation par chaland maritime et le piétinement semblent avoir peu d'impact. Les herbiers se sont peu développés sous les tables et disparaissent sous les tables nouvellement installées. Le suivi se réalisera jusqu'à fin 2019.

Toujours dans le cadre de la mesure B5, beaucoup de communes travaillent sur l'installation de ZMEL ou Zones de mouillage et d'équipement léger. Cette installation nécessitant une évaluation d'incidences, Morlaix Communauté avec l'appui du Pôle Littoral des Affaires Maritimes de Morlaix accompagne les porteurs de projets, afin de limiter les incidences des usages et aménagements sur les habitats naturels d'intérêt communautaire (par exemple, pour l'hivernage des navires en zone de pré-salé).

Le site de la Baie de Morlaix est le lieu d'un certain nombre de manifestations nautiques et notamment de régates (*Entre Terre et Mer, Extrem Waterman, course EDHEC, Penzé Zen...*). Au début, l'accompagnement des porteurs de projets pour la prise en compte des enjeux oiseaux, phoques ou encore zostères a pris beaucoup de temps. Les manifestations se renouvelant chaque année, Morlaix communauté devrait être maintenant moins sollicitée.

La chargée de mission a également été mobilisée pour l'accompagnement technique des bureaux d'études et équipe projet de Morlaix Communauté dans le cadre de la trame verte et bleue, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et du zonage des espaces boisés classés et également dans le projet de classement d'une zone Ramsar. En effet, le site de la Baie de Morlaix a été ciblé par le Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN) pour être potentiellement labellisé site Ramsar, label qui valorise à l'échelle internationale les zones humides, en fournissant des orientations simples aux administrateurs de site. Le conseil départemental du Finistère pilote ce projet, en partenariat avec le Forum des marais Atlantiques. Un travail important de concertation sera initié auprès des acteurs avant de déposer un dossier de candidature.

Gwladys Daudin a accompagné un projet tutoré avec une classe du lycée agricole de Suscinio pour cartographier les espaces invasives dans le cadre de la mesure B3 « *Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires, de pelouses et falaises* ».

La parole est ensuite donnée à M. Hugues Casabonnet, chargé de mission à l'AFB, pour présenter les travaux réalisés sur les habitats marins. L'objectif de ces travaux était d'intégrer les connaissances mises à jour sur les habitats marins du site Natura 2000 et de compléter la hiérarchisation des enjeux du DOCOB à partir de ces connaissances. Ce travail sera ensuite utilisé dans l'analyse du risque pêche et pour la gestion plus générale du site afin de prioriser les actions et les moyens mis en œuvre (ex : actions de connaissance sur les herbiers). Cette étude a permis de confirmer les herbiers de zostères et les récifs comme des enjeux forts. A ce titre, notons que ce site Natura 2000 représente à lui seul 14% de l'habitat naturel zostère à l'échelle nationale.

En ce sens, l'AFB a programmé de nouvelles études comme la cartographie des herbiers de zostères et notamment la densité de ces herbiers et la réalisation d'un inventaire de la mégafaune marine et l'avifaune pélagique (fou de bassan, pingouin torda..).

M. Bruno Querné (Bretagne Vivante) reprend alors la parole pour présenter ces suivis naturalistes effectués sur le site dans le cadre d'un marché passé avec l'AFB sur la période 2016-2018. L'objectif étant d'évaluer l'état de conservation des populations des espèces issues des directives « Habitats-Faune, Flore » et « Oiseaux ». Pour ce faire, ils réalisent un comptage mensuel des oiseaux d'eau, notamment sur la réserve ornithologique de l'île aux Dames et un suivi des reposoirs de phoques gris par photo identification.

M. Daniel Le Direach note, au vu de l'important travail réalisé, que cela démontre bien une forte implication des différents membres du comité de pilotage dans cette mise en œuvre du DOCOB, et les félicite.

La présentation terminée, M. Daniel Le Direach interroge les membres sur d'éventuelles questions.

Mme Marie-Catherine Lecocq (Association Eau et Rivières de Bretagne) intervient pour relayer la demande de l'association « Carantec pour tous » au sujet de l'installation d'un poulailler de 30 000 poules. S'inquiétant de l'impact sur le milieu naturel, elle interroge les autorités sur l'absence d'évaluation d'incidences alors que le DOCOB prône la pratique d'une agriculture responsable. M. Vincent répond que cette installation est une installation classée pour l'environnement (ICPE) soumise à déclaration et que, conformément au code de l'environnement, ce projet n'est pas soumis à évaluation d'incidences. Cependant, il informe les membres de l'organisation d'une réunion spécifique associant riverains et exploitants sur ce sujet.

M. Josselin Boireau (Groupe Mammologique Breton - GMB) interroge la chargée de mission sur l'appropriation du site *C-monspot* par les usagers. M. Nicolas Daviau (Haut-Léon Communauté et initiateur du projet *C-monspot*) répond que ce travail dirigé par l'AFB se poursuit. Une étude de fréquentation et de suivi sur les réseaux sociaux, actuellement en cours, montre que le taux de visite est encourageant, que les choses fonctionnent malgré une « cible » dispersée dans la mesure où elle vise des pratiquants libres. En février 2017, il a été recensé 8% des

pratiquants sensibilisés après une communication sur les forums. Cela peut paraître peu, mais c'est un taux de retour satisfaisant. Il admet, cependant que des améliorations doivent être apportées notamment sur le discours trop naturaliste du site. Les Informations sur les oiseaux hivernants seront également ajoutées. M. Hugues Casabonnet (AFB) confirme la poursuite du projet et les réflexions pour adapter et mieux faire connaître le site. Ces pistes posent des questionnements juridiques liés au code des marchés publics pour la publicité.

M. Josselin Boireau (GMB) interroge le CRC Bretagne Nord sur ce qu'ils comptent faire pour limiter l'impact des herbiers sous les tables d'ostréicoles. Mme Caroline Le Saint (CRC Bretagne Nord) répond que les impacts éventuels sur l'herbier paraissent limités dans ces premières observations, et devront être précisés dans le cadre de la poursuite de l'étude.

M. Michel Ledard (DREAL Bretagne) précise que la désignation d'un site Ramsar n'engendre pas de réglementation mais s'accompagne d'un plan de gestion. Dans le cadre du site Baie de Morlaix, le DOCOB équivaut au plan de gestion.

2- Présentation générale de l'analyse du risque pêche

Mme Nolwenn Hamon, chargé de mission au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM Bretagne) présente le projet HARGEGE (Habitats Natura 2000, Analyse de Risques à la Pêche professionnelle en Bretagne et propositions de Gestion) porté par le CRPMEM Bretagne et l'AFB et financé par le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). L'objectif de ce projet est de réaliser des analyses de risques de dégradations des habitats Natura 2000 par les activités de pêche professionnelle sur 7 sites Natura 2000 bretons.

Cette analyse de risque fait suite à la loi biodiversité de 2016 qui prévoit que : « les activités de pêche [...] dans les sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 [...]. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000 ».

Le CRPMEM Bretagne, en partenariat avec l'AFB, a réalisé une description détaillée des différents métiers de pêche pratiqués en Baie de Morlaix en vue de l'intégrer au DOCOB du site et de travailler par la suite sur l'analyse de risque de dégradation des habitats par la pêche.

Pour résumer, on constate qu'à partir des données de 2013, le site est fréquenté en majeure partie par des pêcheurs locaux dont 25% de pêcheurs costarmoricaïns. Les navires sont polyvalents avec une grande diversité des métiers de pêche. 4 goémoniers ont été identifiés et leur activité est encadrée réglementairement (période, nombre de navires, quotas...)

Cette analyse repose sur une méthode élaborée par le MNHN en collaboration avec l'IFREMER et le ministère en charge de l'écologie. En résumé :

- Un croisement sera réalisé entre la carte des activités de pêche avec la carte des habitats,
- Les interactions identifiées et les risques de dégradations liés à ces interactions sont évalués, en fonction des pressions exercées par les engins de pêche, et de la sensibilité des habitats à ces pressions. Les éléments de contexte utiles pour éclairer cette évaluation et les discussions de mesures de gestion sont également recensés (effort de pêche, dépendance socio-éco...)

En octobre 2018, un groupe de travail sera organisé entre les comités des pêches, les services de l'Etat et les animateurs Natura 2000 afin de valider le niveau de risques des différentes activités de pêche.

M. Daniel Le Direach souligne qu'à la fin du processus, c'est le COPIL qui valide cette analyse. De ce fait, le COPIL peut être sollicité au cours de la démarche et se prononcera pour rechercher un consensus.

3- Présentations du bilan « Life Pêche à pied de Loisir », de l'observatoire en cours et les projets d'Aires Marines Educatives

M. Mickaël Tanghe (CPIE pays de Morlaix-Tregor) présente ensuite le bilan du programme « Life Pêche à Pied de loisir » qui s'est déroulé de 2013 à 2017.

Parce que la pêche à pied de loisirs est l'une des activités les plus pratiquées sur le littoral français, parce qu'elle est en interaction non seulement avec les espèces ciblées par l'activité mais également avec les habitats marins supports de l'activité, le projet « Life pêche à pied de loisir » a été mené sur 11 territoires pilotes dont le site de la baie de Morlaix.

Ses objectifs sont, entre autres, de mieux comprendre les interactions entre la pêche à pied récréative et les milieux littoraux, de développer des moyens d'information, de sensibilisation et de communication nécessaires à enrayer les éventuelles pratiques dommageables, de maintenir à l'issue du projet une sensibilisation des pratiquants au niveau national et local.

Ainsi plus de 200 comptages ont été réalisés par an, 1 pêcheur sur 3 connaît la quantité réglementaire de pêche, 1 pêcheur sur 2 connaît la maille et 34 médiateurs de l'estran ont été formés parmi les professionnels du Tourisme. On constate, à la fin du programme, une belle évolution de la connaissance de la taille des prises mais les pratiquants portent peu d'importance à la connaissance de l'état sanitaire. M. Hugues Vincent informe les membres du COPIL de l'existence d'un site Internet (www.pecheapied-responsable.fr) qui permet aux pratiquants de vérifier la qualité générale des différents sites de pêche à pied en Bretagne et liste les arrêtés qui s'y appliquent par département.

Aujourd'hui, le programme « Life pêche à pied de loisir » est terminé et le réseau national (réseau « Littorea ») pour une pêche à pied récréative durable, a été renforcé par la mise en œuvre de la mesure M308-MMN2 « *Mettre en place un observatoire des activités de pêche à pied de loisir dans la sous-région marine* » tirée du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

M. Mickaël Tanghe (CPIE pays de Morlaix-Tregor) poursuit sa présentation par le projet d'aires marines éducatives. Il s'agit d'une démarche éducative de sensibilisation à la connaissance et la gestion d'une zone maritime littorale par les élèves d'une école. En Baie de Morlaix, 3 classes sur 3 écoles se sont portées volontaires. Ils travaillent sur le suivi des palourdes, des herbiers de zostères et des oiseaux en partenariat avec Bretagne Vivante.

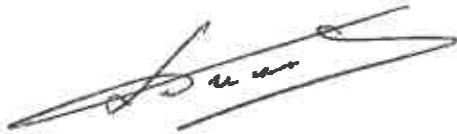
Les présentations terminées, M. Daniel Le Direach interroge les membres du COPIL sur d'éventuelles questions.

M. Michel Ledard (DREAL Bretagne) interroge M. Mickaël Tanghe sur les informations transmises aux pratiquants et notamment concernant l'arrêté du préfet de la région Bretagne interdisant la pêche sur les herbiers. Ce dernier lui répond à l'affirmative en ajoutant que cette information est inscrite sur les panneaux d'informations à l'entrée des sites et sur les réglettes.

M. Pierre Legendre (Morlaix Communauté) intervient pour informer l'assemblée de la possibilité d'utiliser, jusqu'en 2020, le fond de financement européen FEAMP pour financer à hauteur de 80%, des projets locaux de valorisation des métiers de la mer, des projets d'innovation ou permettant de préserver la qualité des milieux de production et

anticiper les effets du réchauffement climatique. Les acteurs intéressés peuvent se rapprocher de Morlaix Communauté.

M. Daniel Le Direach remercie les membres de leur présence et leur donne rendez-vous en 2019 pour un prochain comité de pilotage.



Daniel Le Direach

**Adjoint du préfet maritime de l'Atlantique
Pour l'Action de l'Etat en Mer**



Hugues Vincent

**Délégué à la Mer et au Littoral du Finistère et
représentant le préfet du Finistère**